Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901631-20251204-DE_2025_65-DE

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération : N°2025-65

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Pour : 22
Abstention : 0

Objet : Tarifs extra-scolaires 2026

Date de convocation : 27/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 décembre à 18h30.
Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Marie-Claire PARCHEMINAL, Emmanuel BECQUET, Pierre-Yves CROGUENNEC, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Claire LAFOSSE, Stephane NEAR, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Maria de Lourdes DA SILVA, Erwan NORMAND, Pascale DERRIEN, Vanessa DUGARD, Aurélie BONTHONNEAU, Simon BUISSON.

Absents : Catherine LAURENT (procuration à Danièle LARHANTEC), Jacqueline BOURBIGOT (procuration à Maria de lourdes DA SILVA) Nolwenn MALENGREAU.

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

La commune assure la gestion en régie municipale des services extra-scolaires qui regroupent le Centre de Loisirs et le Local Jeunes.
Afin de prendre en compte l'augmentation du coût du repas facturé par la cuisine centrale, la commission enfance-jeunesse propose de réviser les tarifs afférents à compter du 1er janvier 2026.

Tarifs de Centre de Loisirs le Marsupylami au 1er janvier 2026 :

	1/2 j avec repas	Journée complète	Camp : la journée
Tranche 1: 0 à 700	4,48 €	7,69 €	15,18 €
Tranche 2: 701 à 840	5,76 €	9,94 €	19,67 €
Tranche 3: 841 à 1060	7,37 €	10,90 €	21,60 €
Tranche 4 : 1061 à 1280	8,23 €	11,97 €	23,74 €
tranche 5: 1281 à 1680	9,88 €	12,56 €	24,92 €
Tranche 6: > 1680	10,90 €	15,18 €	30,16 €
QF non connus	10,90 €	15,18 €	30,16 €

Tarifs du Local jeunes au 1er janvier 2026

	Sortie	Camp 1 jour
0 à 700	13,04 €	15,18 €
701 à 840	15,29 €	19,67 €
841 à 1060	16,25 €	21,60 €
1061 à 1280	17,32 €	23,74 €
1281 à 1680	17,86 €	24,92 €
> 1681	20,53 €	30,16 €
QF non connus	20,53 €	30,16 €

Une cotisation annuelle d'un montant de 10€ sera appliquée pour chaque enfant fréquentant le local Jeunes.

Le Conseil municipal, après en délibération, à l' unanimité :

- Adopte les grilles tarifaires proposées par la commission
- Dit que les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2026
- Dit que le tarif plein sera appliqué à défaut de justificatif de quotient familial au mois facturé.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST (Finistère)

La secrétaire
Danièle LARHANTEC